

Deuxième défaite des Majors contre Baidu, le Google chinois

On le sait, la Chine est connue comme le champion du monde du piratage de toutes sortes. Alors quand Baidu, le Google chinois qui rassemble plus des trois quarts des requêtes des internautes chinois, a lancé en 2005 un service de recherche de fichiers MP3, les Majors du disque ont vu rouge estimant que Baidu mettait à disposition au moins 137 titres piraté. Mais en vain.

Après avoir été déboutés en première instance en septembre 2005, Universal, EMI, Warner et Sony BMG ont de nouveau perdu en appel devant la justice de l'Empire du Milieu. L'argument de Baidu est simple : il se contente, comme ses concurrents, de fournir des liens vers des sites proposant des MP3 et n'a pas la possibilité de savoir si ces sites proposent des fichiers piratés ou pas. La Haute cour de Pékin a donc estimé qu'il n'y avait pas de violation du droit d'auteur.

Ce qui n'est pas l'avis des Majors qui réclamait des dommages et intérêts de 226.000 dollars, la suspension du moteur dédié et des excuses publiques...